

## COMMUNE D'AGOS-VIDALOS

### Note de présentation brève et synthétique du budget primitif 2021

#### I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget 2021 a été voté le 07 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

#### II. La section de fonctionnement

##### **a) Généralités**

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

**Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 506 306 euros.**

**Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 405 750 euros**

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes :

<u>Les impôts locaux</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à :	86 039 €	89 630 €
<u>Les dotations versées par l'Etat</u>	<u>2020</u>	<u>2021</u>
- Dotation globale de fonctionnement	20 778 €	19 438 €
- Dotation de solidarité Rurale	11 387 €	11 189 €
- Dotation Elus locaux	4 550 €	4 541 €

Les recettes au titre des prestations fournies à la population : 2021

- Revenus des immeubles, loyers 80 000 €
- Produits des services, SOCARL 100 000€

(Coupe de bois, concession cimetièrre, RODP, redevances...)

***b) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement :***

<b>Dépenses</b>	<b>Montant</b>	<b>Recettes</b>	<b>Montant</b>
Dépenses courantes	113 050 €	Excédent brut reporté	128 144 €
Dépenses de personnel	90 500 €	Recettes des services	92 052 €
Autres dépenses de gestion courante	103 300 €	Impôts et taxes	150 690 €
Dépenses financières	23 000 €	Dotations et participations	35 420 €
Dépenses exceptionnelles	1 500 €	Autres recettes de gestion courante	80 000 €
Reversement de fiscalité	4 400 €	Recettes exceptionnelles	/
Dépenses imprévues	20 000 €	Recettes financières	/
Total dépenses réelles	335 750 €	Autres recettes	/
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Total recettes réelles	356 102 €
Virement à la section d'investissement	50 000 €	Produits (écritures d'ordre entre sections)	20 000 €
<b>Total général</b>	<b>405 750 €</b>	<b>Total général</b>	<b>506 306 €</b>

### **c) La fiscalité**

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

- . Taxe foncière sur le bâti 31.45 %
- . Taxe foncière sur le non bâti 36.88 %

TAXES	TAUX 2020 (rappel)	TAUX 2021
<b>Taxe foncière propriétés bâties</b> Le taux départemental – TFPB (24.69 %) est transféré aux Communes pour compenser la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.	<b>24,69 % et 6,76 %</b>	<b>31.45 %</b>
<b>Taxe foncière propriétés non bâties</b>	<b>36,88 %</b>	<b>36,88 %</b>

## **III. La section d'investissement**

### **a) Généralités**

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

**Les recettes d'investissement 2021 représentent 197 377 euros.**

**Les dépenses d'investissement 2021 représentent 184 582 euros**

**b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement**

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	14 182 €	Virement de la section de fonctionnement	50 000 €
Remboursement d'emprunts	81 400 €	FCTVA	11 500 €
Travaux de bâtiments (Presbytère + gare inf. Pibeste)	26 300 €	/	
Réparation appartements communaux, achat outillage	6 120 €	Cessions d'immobilisations (SOCARL)	98 085 €
Mur soutènement église	17 400 €		
Etude aménagement carrefour giratoire	9 180 €	Subventions	21 350 €
Travaux en régie	20 000 €		
Dépenses imprévues	10 000 €	Excédents fonct - 1068	16 442 €
<b>Total général</b>	<b>184 582 €</b>	<b>Total général</b>	<b>197 377 €</b>

**c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivants :**

- Réparation du mur de soutènement de l'église,
- Etude pour l'aménagement pour mise en sécurité du carrefour giratoire de la Porte des Vallées des Gaves.

**d) Les subventions d'investissements prévues :**

- de l'Etat : 9 500 € (Travaux Presbytère) + 1 530 € (Etude)
- du Département : 6 520 € Mur de l'église)

**e) Etat de la dette**

- Renégociation des prêts du Crédit Agricole, à partir de 2021, avec reprise des 5 prêts ce qui permettra une économie cumulée de 237 768 € sur les échéances d'emprunt.

Montant du prêt : 1 091 196 €  
Durée : 17 ans

- Emprunt auprès de la Caisse d'Epargne contracté le 05/09/2007

Montant du prêt : 530 000 €  
Durée : 25 ans

AGOS-VIDALOS, le 8 avril 2021.

